



# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## FINANCES

Demande de financements dans le cadre de l'aide régionale « création d'îlots de fraîcheur, de toitures végétalisées et installation de fontaines »

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu code le général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 26°,

vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

vu la délibération du conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire,

considérant que le dispositif d'aide régionale « création d'îlots de fraîcheur, de toitures végétalisées et installation de fontaines », soutient financièrement les projets qui visent à adapter les villes aux changements climatiques et à améliorer la qualité de vie des franciliens et franciliennes par la création d'îlots de fraîcheur,

considérant qu'il convient, en conséquence, de solliciter ce financement auprès de la région Ile-de-France pour le projet de végétalisation de la place voltaire :

- études et conception du projet : 40 000 € HT.
- travaux: 47 239 € HT.
- plantations de 30 arbres: 36 757 € HT.

vu le plan de financement prévisionnel, ci-annexé,

vu le budget communal,

## DECIDE

**ARTICLE 1** : SOLLICITE un financement auprès de la Région Île-de-France, pour l'opération précitée.

**ARTICLE 2** : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution du présent arrêté qui lui sera communiqué

**ARTICLE 3** : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

**ARTICLE 4** : AMPLIATION de la présente décision sera adressée à la Préfète du Val-de-Marne après publication.

FAIT EN MAIRIE LE 29 JUIN 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 29 JUIN 2023

RECU EN PREFECTURE  
LE 29 JUIN 2023

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE  
LE 29 JUIN 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine

Ouarda KIROUANE  
Adjointe au Maire



*Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication/notification de la présente décision.*

## Plan de financement prévisionnel

Création îlot de fraîcheur place Voltaire :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etudes	40 000 €	subvention région Île de France Ilot de chaleur	52 979 €
travaux	83 996 €	subvention "50 000 arbres pour le Val-de-Marne"	46 218 €
		<b>Total subventions</b>	<b>99 197 €</b>
		<b>Fonds propres</b>	<b>24 799 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>123 996 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>123 996 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20230629-DEC202306\_19-AI  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023